# Evaluations CP et CE1 : présentation ministérielle aux organisations syndicales

Le ministère a reçu les organisations syndicales le 17 mai pour la présentation du nouveau dispositif d'évaluations nationales CP et CE1 tel qu'il sera arrêté puis appliqué.

Les phases de test n'étant pas entièrement terminées, les contenus des items ne sont pas encore stabilisés et n'ont donc pas été présentés. Par contre, les grandes lignes du dispositif ont pu être exposées et suscitent de vives inquiétudes tant sur les apprentissages visés que sur la conception du métier d'enseignant-e qui les soustend.

Vous trouverez ci-après la présentation et l'analyse du SNUipp-FSU.

## 1. Les finalités affichées

- Faciliter les apprentissages des élèves
- Donner des repères aux enseignant-es pour aider les élèves à progresser
- Permettre d'avoir localement des éléments de diagnostic pour aider IEN et DASEN dans le pilotage de proximité
- Ajuster les plans national et académique de formation et proposer des ressources pertinentes

Les retours du ministère ont pour but de permettre aux enseignant-es d'apporter des réponses immédiates aux difficultés et fragilités des élèves à partir d'une typologie des erreurs. Des pistes d'actions pédagogiques et des exercices-types seront proposés dans le cadre de la remédiation.

#### 2. Calendrier et modalités de passation

Trois bilans sont prévus :

- Bilan à l'entrée au CP : identifier les acquis, tests courts et non-exhaustifs (automne 2018) ;
- Bilan entrée CE1 : lecture, écriture, numération (automne 2018) ;
- Point d'étape au CP : voir où on en est dans les apprentissages (février-mars 2019).

NUMP-FSTA la mi-août, le ministère mettra à disposition des académies des fichiers numériques qui permettront d'imprimer les cahiers papier sur lesquels les élèves donneront leurs réponses aux tests (rien n'est dit sur le niveau auquel les fichiers seront imprimés : rectorat, DSDEN, circonscriptions ? École ?). Début septembre, le ministère mettra à disposition des enseignant-es quelques exemples en précisant la nature des exercices, des explications sur les choix opérés, les interprétations des erreurs possibles et mettra en ligne des modules de tutoriel pour aider à la passation d'exercices « pas classiques ».

La passation des tests se déroulera au cours des 2 dernières semaines de septembre et la première semaine d'octobre. Chaque bilan sera composé d'environ 60-70 items en français répartis sur 2 séquences de 20 min, 30-35 items en mathématiques sur 1 séquence de 20 minutes. Les élèves donneront les réponses sur le cahier-papier.

Quelques expérimentations seront menées sur tablettes numériques.

# 3. Contenus d'apprentissages soumis à l'évaluation

Les évaluations porteront en début de CP sur la compréhension de textes oraux, sur la discrimination de sons, sur la reconnaissance de lettres et sur les correspondances entre les 3 graphies (majuscule, script, cursive).

En CE1 une **évaluation individuelle** de fluence (fluidité et vitesse) en lecture oralisée sera mise en place. D'autres porteront en reconnaissance et orthographe de mots fréquents. On note en CP comme en CE1 l'absence de production écrite (tâtonnée, essayée ou plus experte).

Les épreuves de mathématiques semblent davantage en lien avec l'ensemble des apprentissages prévus par les programmes.

Une analyse plus précise sera possible quand les items seront connus.

### 4. Saisie et analyse des données

Un portail de saisie en ligne sera ouvert pour que les enseignant-es saisissent les réponses **telles qu'elles auront été produites par les élèves** (une centaine de réponses multipliée par le nombre d'élèves de la classe). L'interprétation des réponses ne sera pas menée localement, **mais de manière automatisée et centralisée** par un logiciel dédié.

Dès que toutes les données auront été saisies, l'enseignant-e les fera remonter : lui parviendront alors **le profil de chaque élève** (acquis et besoins) et **le profil de la classe**. Le directeur ou la directrice sera destinataire du profil des classes de l'école, l'IEN du profil des écoles et de la circonscription. Le ministère utilisera ces données pour construire des références nationales.

#### 5. Anonymat

Les données sont collectées par ONDE. Un dispositif technique centralisé à la DEPP associe un numéro à chaque nom d'élève. Quand les données circulent, seul le numéro sera visible.

SNU P-FSMLes enseignant-es seront les seuls en possession des données et analyses correspondant à un nom d'élève.

La DEPP assure avoir l'expérience de ce type d'anonymisation et en garantit la fiabilité.

# **6. Liens avec les familles**

Les directeurs et directrices seront destinataires d'un kit de communication pour la présentation des résultats aux familles.

## 7. Accompagnement et formation

Un renforcement de la formation des équipes de circonscription (IEN et CPC) va s'engager dès la rentrée, prioritairement en direction des CPC qui assureront l'accompagnement sur le terrain. Les animations pédagogiques (9 heures de français, 9 heures de maths) devront prendre appui sur les résultats des évaluations.

#### 8. Toilettage des programmes

Des repères annuels paraîtront en fin d'année scolaire 2017-2018 : attendus de fin d'année en termes de compétences et de « situations de réussite » et éléments de programmation à l'intérieur du cycle.

Dans le cadre de ces évaluations, le rôle des enseignant-es se limite donc à la saisie des données : la conception des évaluations et l'analyse des résultats lui échappent et sont produites au niveau du ministère. La DEPP reconnait que le temps de saisie devrait être long et qu'il constitue d'ores et déjà un obstacle. Les résultats seront utilisés à différents niveaux de la chaine hiérarchique. Ces évaluations constituées de tests normalisés ne présentent que peu d'intérêt pour les apprentissages des élèves et pour la conception de l'enseignement, elles apparaissent avant tout comme des outils de pilotage du système éducatif voire de contrôle des pratiques enseignantes. Les comparaisons d'écoles, quoiqu'en dise le ministère, sont possibles et le risque de mise en concurrence existe. Les modifications apportées aux programmes constituent une remise en cause de la politique des cycles.